



Notre engagement
c'est le progrès



NOUVEAU PARTENAIRE!

L'ICV rejoint la démarche collective Développement Durable

L'ICV (Institut coopératif du vin) rejoint LRIA, Coop de France Languedoc-Roussillon et la Fédération des Fruits & Légumes coopération en Languedoc-Roussillon, dans leur démarche de Développement Durable.

Le groupe ICV est au service des vignerons: conseil viticole et oenologique, laboratoires d'analyses, formations vigne&vin, produits oenologiques, recherche & développement, expertises conditionnement, qualité, Développement Durable. L'ICV est l'animateur de la démarche vignerons en Développement Durable.



LANCEMENT nouvelle plateforme *Déchets!*

Dans le cadre du programme **Rassembler ET Partager** du LRIA, une nouvelle plateforme sur le thème des différents déchets rencontrés en industrie agro-alimentaire, va voir le jour.

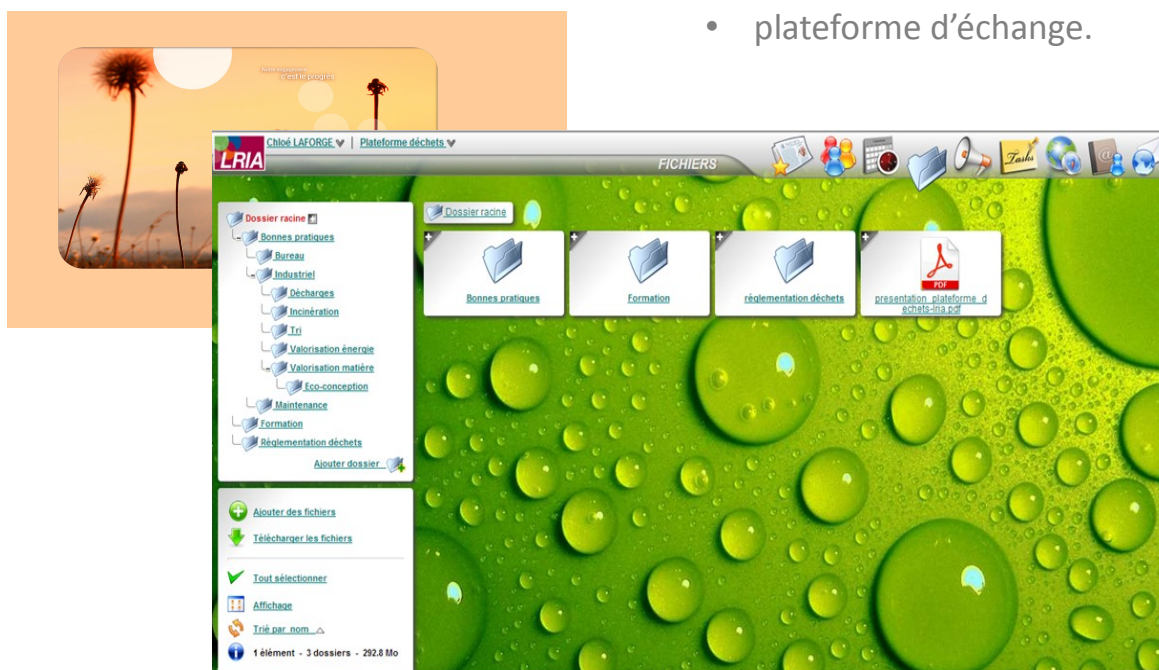
Qu'est-ce que la nouvelle plateforme Déchets peut vous apporter?

Elle permet de:

- Faciliter l'échange d'informations sur les déchets,
- Informer sur les leviers d'actions possibles,
- Aider l'intégration d'une meilleure gestion des déchets pour les EAA,
- Soutenir les initiatives régionales et les partenariats.

Cette plateforme, en réponse à un intérêt croissant des entreprises de la région LR en terme de valorisation déchets, vous permettra d'avoir accès à de nombreux documents:

- fiches bonnes pratiques,
- informations sur la réglementation,
- formations,
- liens web,
- plateforme d'échange.



Accessible sur le site web: <http://www.plateforme-agroalimentaire-lr.com/>

Rejoindre la démarche collective de progrès!



Vous êtes adhérent(e) ou vous souhaitez devenir adhérent(e) à LRIA, coop de France LR, la Fédération des Fruits et Légumes, ou l'ICV? Vous êtes intéressé(e) pour rejoindre la démarche collective régionale? Cliquez sur les logos des structures et découvrez les programmes d'accompagnement en matière de Développement Durable sur le site:

<http://www.agroalimentaire-dd.com/fr>



Cette démarche est financée par l'Etat et la Région et s'inscrit dans le contrat de filière AGIR pour l'agro-alimentaire.

